

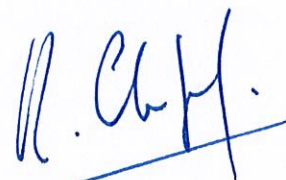
**RELEVÉ DE DECISIONS
DE LA SEANCE DU
6 MARS 2023**

Le Conseil de la vie étudiante et de la formation de l'IEP de Paris, réuni le lundi 6 mars 2023 à 8 heures 30 en format hybride :

- a accordé, à l'unanimité, conformément au Règlement de la vie étudiante, la qualité d'associations étudiantes reconnues aux l'associations suivantes :
 - REIMS ECONOMIC SOCIETY
 - DRAMA'THALIA
 - NORDIC ASSOCIATION OF IEP PARIS
 - JEUNES EUROPÉENS – LORRAINE
 - ALTERRENATIVES
- a validé, à l'unanimité, la convention annuelle 2022-2023 de l'association permanente suivante :
 - In SITU – Association des étudiants et anciens de l'École Urbaine de Sciences Po
- a validé, à l'unanimité, le financement des projets étudiants ci-dessous soumis à l'avis de la Commission de la Vie étudiante (CVE) :
 - Financement de 900€ à l'association The Student Agora
 - Financement de 1400€ à l'association MEDMUN
 - Financement de 9 000€ à l'association Comité d'Organisation des Collégiades (COC Poitiers)
- a adopté, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 16 janvier et 6 février 2023 sous réserve de modifications ultérieures.



Cloé Artaut
Présidente étudiante



Raphaël Charpentier
Président enseignant